



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre

Châteauroux le 19 mai 2017

Reçu le :
30 MAI 2017
MAIRIE de LA CHATRE

Monsieur Nicolas FORISSIER
Permanence parlementaire
6 rue des Trois Marchands
36400 LA CHATRE

Nos réf. : TF/PJ/IB

Monsieur,

Vous êtes candidat aux élections législatives qui vont se dérouler les 11 et 17 juin prochain. Vous n'ignorez pas que l'artisanat représente 4 400 entreprises sur le département de l'Indre au contact quotidien de la population locale ;

Ces entreprises emploient 8 900 salariés qui sont autant d'électeurs attentifs.

Ces élections revêtent en effet, pour les artisans, une importance capitale pour l'évolution du cadre réglementaire et fiscal de leur activité, pour la reconnaissance et l'accompagnement du service de proximité qu'ils exercent en zone rurale et dans les quartiers, pour le développement de la formation des jeunes qu'ils accueillent en apprentissage etc.

Afin de les informer sur vos positions et projets sur l'artisanat, vous trouverez ci-joint un questionnaire proposé par les Chambres de métiers à tous les candidats.

Merci de bien vouloir **le retourner complété avant le 30 mai** au Président Thierry Fruchet t.fruchet@cm-indre.fr avec copie à Irène Brazier i.brazier@cm-indre.fr ou à la CMA de l'Indre 31 rue Robert Mallet-Stevens 36006 Châteauroux cedex 6.

Vos réponses (ou absence de réponse) seront communiquées sans filtre aux artisans de votre circonscription et mises en ligne sur le site internet de la Chambre de métiers.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de Métiers et de
L'Artisanat de l'Indre
Thierry FRUCHET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'INDRE

31, rue Robert Mallet-Stevens - ZAC des Chevaliers - B.P. 296 - 36006 Châteauroux Cedex - Tél. : 02 54 08 80 00 - Télécopie : 02 54 08 80 08
Internet : <http://www.cma36.fr> - Courriel : Contacts@cm-indre.fr

Décret n° 2004-1165 du 2 novembre 2004.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre

Questions de l'artisanat à l'adresse des candidats aux élections législatives

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle.

Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

→ Oui, avec une octroi déterminée pour un peu
plus de subside et de valorisation de
l'apprentissage.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

→ oui

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

→ oui

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

→ oui, très important à mes yeux

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

→ oui, c'est à mon avis une proposition importante

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?